

## PLANTES PROTÉGÉES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

### L'anémone sylvie (*Anemone nemorosa*)

L'anémone sylvie tapisse densément nos sous-bois de ses jolies fleurs blanches. C'est une plante précoce qui fleurit au début du printemps (plante vernale).

On la retrouve dans les zones tempérées et fraîches de l'hémisphère nord : elle est donc présente pratiquement dans toute l'Europe atlantique et continentale et en Asie occidentale. Elle est toutefois plus rare dans les régions méditerranéennes. En Finlande, elle est le symbole de la province d'Uusimaa, et elle est protégée dans plusieurs régions du monde.

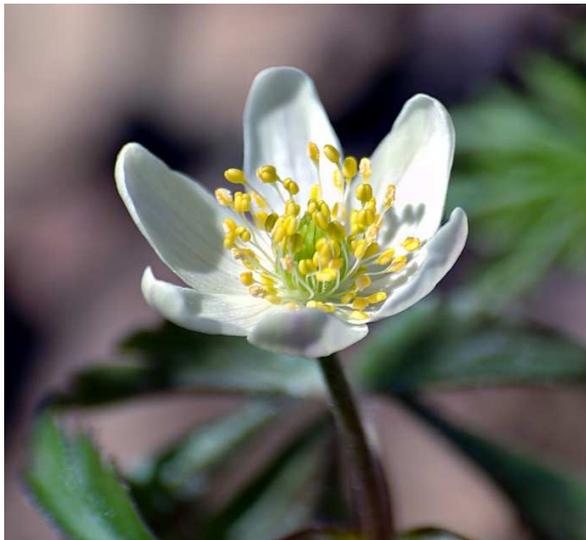
A Bruxelles, sa présence spontanée est l'indicateur d'un sol forestier ancien.

Elle profite pleinement des premiers rayons de chaleur. Comme le tournesol, cette fleur s'ouvre à la lumière et suit la direction du soleil. Toutes les anémones sont ainsi orientées dans la même direction, et forment un tapis particulièrement harmonieux.

### COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

Haute de 8 à 25 cm, l'anémone sylvie a de jolies feuilles palmées, découpées et caduques. Les tiges florales comportent une à deux feuilles.

Chaque tige porte une fleur solitaire blanche, souvent lavée d'une nuance de rose ou de pourpre à l'extrémité. Cette fleur possède 6 à 9 tépales (sépalés en forme de pétales).



© CC BY-SA 3.0 Aka



© CC BY-SA 3.0 Meneerke Bloem



L'anémone sylvie fait partie de la flore printanière qui, dans les bois et forêts, regroupe la majorité des plantes à fleurs qui s'épanouissent en mars et avril (voire début mai), avant que les arbres ne s'habillent de feuilles et ne rendent le sous-bois trop sombre.

La blancheur de l'anémone sylvie réfléchit les rayons ultra-violet : cela permet aux insectes pollinisateurs de la repérer plus facilement. La fleur se referme le soir, ou en cas de pluie, évitant de s'abîmer avec l'eau tout en protégeant son pollen. Il est inutile d'en attendre un quelconque parfum car elle n'en dégage aucun.

## MODE DE REPRODUCTION

L'anémones sylvie se reproduit principalement via la propagation de ses rhizomes (tiges souterraines). La plante produit également des graines, disséminées par les fourmis attirées par les fruits de la plante.

## DANS QUELS MILIEUX POUSSE-T-ELLE ?

Cette anémone forme des tapis qui peuvent être vraiment denses. C'est une espèce caractéristique des vieilles forêts de feuillus sur sol frais. Elle est aussi présente aux lisières des bois, dans des prairies et sur les bords de fossés. Dans ces cas, il s'agit souvent d'endroits ayant un historique forestier relativement récent. Elle supporte les périodes de gel.



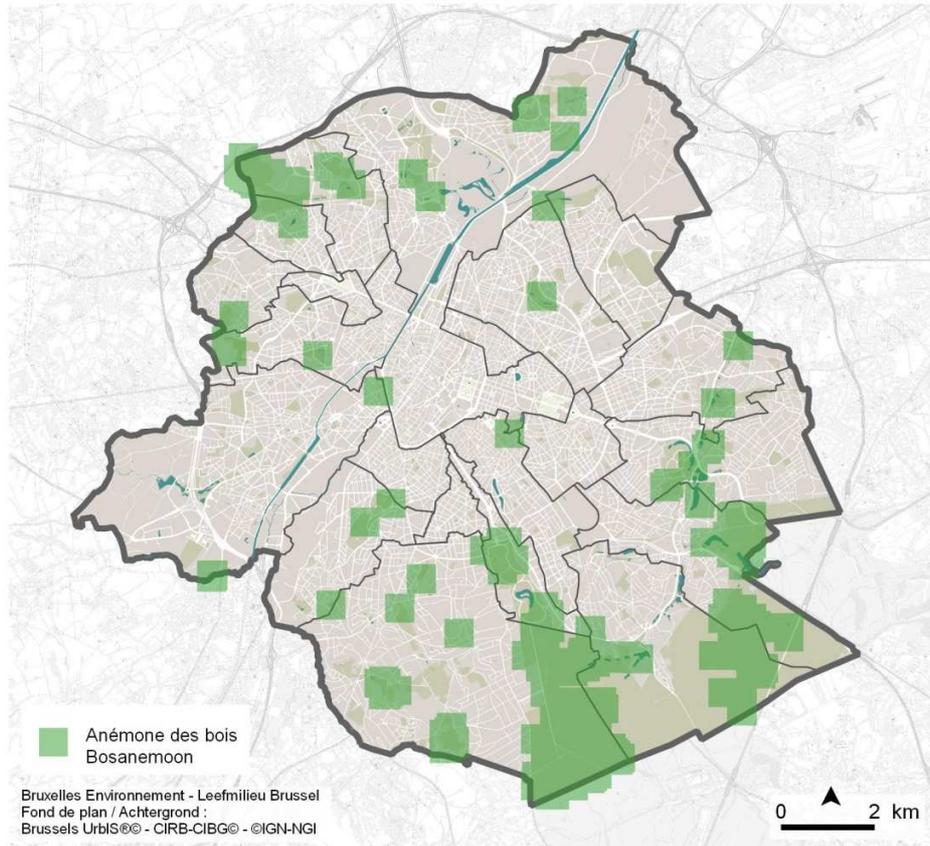
© CC BY-SA 3.0 Lilly M

## RÉPARTITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Comme on peut le constater sur la carte, cette anémone est plutôt bien représentée en Région de Bruxelles-Capitale. On la retrouve au printemps, par exemple dans le bois de la Cambre, le parc Tournay-Solvay, le parc de la Woluwe, au nord du bois du Laerbeek et en forêt de Soignes. En effet, c'est la présence de vieilles forêts à la périphérie de la Région qui a favorisé son développement.



Cependant, ces milieux naturels sont rares et précaires : l'abondance locale de l'Anémone des bois ne doit pas cacher sa vulnérabilité globale.



## LA PETITE HISTOIRE

L'Anémone est une fleur typique des contes de fées : on dit qu'elles s'y installent confortablement à l'intérieur des feuilles et tirent les rideaux tout autour d'elles lorsque la nuit tombe.

Revers de la médaille : comme toutes les renonculacées, l'anémone est très toxique à cause de la protoanémone qu'elle contient : 200 mg d'anémone suffisent à provoquer la mort d'un animal de 10 kg. Autrefois, les guerriers utilisaient son suc pour empoisonner leurs flèches.

## PRESERVATION DES ESPECES

### Contexte européen

Deux directives européennes visent à préserver la biodiversité en Europe. On y trouve une information précise (listes) sur les différents types d'habitats et d'espèces à protéger. Les États membres ont été tenus de définir des zones de protection. En Europe, l'ensemble de ces domaines forment le réseau Natura 2000.



## Contexte en Région de Bruxelles-Capitale

En mars 2012, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté l'Ordonnance relative à la conservation de la nature, qui transpose les directives européennes.

Objectifs : protéger, gérer, restaurer des populations d'espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats, mais encore d'autres habitats naturels et des écosystèmes terrestres et aquatiques. Il s'agit en outre de prendre différentes mesures pour maintenir ou restaurer la qualité de l'environnement nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Bruxelles Environnement pratique une gestion différenciée. Elle intervient de manière adaptée sur les différents milieux naturels afin que la faune et la flore puissent se développer au mieux. Par exemple : fauchage des prairies et des bords des routes deux fois par an, aménagement des berges des points d'eau, éclaircissement des arbres (pour un apport de lumière), suppression des pesticides, etc. La forêt de Soignes fait l'objet d'un plan de gestion spécifique, nécessaire au maintien de son microclimat et partant de sa biodiversité.

## La protection des espèces en Région de Bruxelles-Capitale

Il existe deux types de protection pour les espèces :

- une protection liée à leur milieu (dans une Zone Natura 2000) ;
- une protection directe de l'espèce, quel que soit l'endroit où elle se situe (même dans votre jardin).

## Qu'implique le statut de protection pour chacun de nous ?

Il existe des mesures strictes pour protéger les espèces en Région de Bruxelles-Capitale. Il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner et détruire intentionnellement ces espèces dans leur aire de répartition naturelle et dans les zones où elles bénéficient de mesures de protection active ;
- détenir, transporter, faire le commerce ou échanger des spécimens prélevés dans la nature.

### Protection spécifique de l'anémone sylvie :

L'anémone sylvie bénéficie d'une protection liée au milieu : il s'agit d'une plante caractéristique des habitats Natura 2000 « chênaies-charmaies » et « hêtraie atlantique ».

## L'ANÉMONE SYLVIE EN UN COUP D'ŒIL

<b>Famille</b>	- Renonculacées (famille du bouton d'or). - Le genre compte une centaine d'espèces vivaces répandues principalement dans l'hémisphère nord.
<b>Noms</b>	- Nom latin : <i>Anemone nemorosa</i> (du grec Anemos : « vent », certainement car ses tépales sont vite détachés par le vent, et du latin Nemorosus : « des bois »).



	- Aussi appelée : Anémone sanguinaire, Anémone des bois, Bassinet blanc, Sylvie des bois.
<b>Catégorie</b>	- Plante à fleur de type couvre-sol. - Herbacée vivace et indigène.
<b>Habitat</b>	- Mi ombre, ombre. - Sous-bois de feuillus frais, lisières de forêts, chemins creux, bords de fossés et prairies avec un historique forestier.
<b>Période de floraison</b>	- De mars à avril, parfois mai.
<b>Couleur de floraison</b>	- Blanche la plupart du temps. - Plus rarement, on peut également la retrouver rose ou bleue.
<b>Densité au m<sup>2</sup></b>	- 15-25 plants environ.
<b>Nature du sol</b>	- Sol humifère, frais et drainant. - Ordinaire, neutre : pas trop riche et sans trop de calcaire.
<b>Mode de propagation</b>	- Par semis, division de tubercules, ou par ses rhizomes. - Type de dispersion : la fleur n'occupe pas la même position année après année : elle se déplace en suivant son rhizome qui croît à la vitesse de deux à trois cm par an.
<b>Période de plantation</b>	- Avant l'automne.
<b>Maladies, ravageurs</b>	- Plante résistante.
<b>Risques</b>	- Toxique à l'ingestion pour les animaux et les humains.
<b>Espèces ressemblantes</b>	- Pas de confusion possible avec des plantes comestibles.

## EN SAVOIR PLUS

[Les zones Natura 2000](#)

Directives européennes :

- [La directive « Oiseaux » de 2009](#)
- [La directive « Habitats » de 1992.](#)

